

Populations locales, conservation et valorisation touristique du patrimoine culturel au Burkina Faso : cas des ruines de Loropéni

Edwige ZAGRÉ/KABORÉ¹,
Placide Walenkpinn HIEN^{1*},
Kiswendsida Marie Aimé OUÉDRAOGO¹

Résumé

Le patrimoine culturel est le témoignage matériel de la mémoire des peuples et mérite d'être protégé pour les générations présentes et futures. En fait, cela peut nous aider à comprendre notre histoire et nous permettre de regarder vers l'avenir. Au Burkina Faso, la conservation et la valorisation touristique constituent de nos jours des défis majeurs. En effet, nonobstant la prise de mesures d'ordres juridiques et administratifs de même que la mise en œuvre de projets de conservation et de valorisation du patrimoine culturel, force est de reconnaître que l'essentiel du patrimoine culturel burkinabè fait toujours face à des menaces d'ordres, anthropique et naturel. L'élaboration par le Ministère en charge de la Culture de plans stratégiques de développement et de valorisation du patrimoine culturel tel que le Plan Stratégique de Développement du Patrimoine Culturel (PSD-PC) 2019-2021, prouve également que cette problématique est d'actualité. Les ruines de Loropéni, premier site burkinabè inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) n'échappe pas à cette réalité. Dans un tel contexte, quelle peut être le rôle de la population locale ? Pour cette étude, l'exploitation des sources écrites et de celles orales est la principale démarche méthodologique utilisée. En conclusion, la population locale en tant que partie prenante, sont impliquées dans la gestion, la protection et la valorisation touristique de ce site. Toutefois, quelques freins à cette contribution de même que les défis ont été relevés.

Mots-clefs : Patrimoine culturel, conservation, valorisation touristique, population locale, Loropéni, Burkina Faso

Local Populations, Conservation, and the Promotion of Cultural Heritage Tourism in Burkina Faso: A Case Study of the Loropéni Ruins

Abstract

¹ Laboratoire de Recherche en Sciences Humaines et Sociales, Université Norbert ZONGO, BP : 376, Koudougou, Burkina Faso.

***Auteur correspondant :** Placide Walenkpinn HIEN, Laboratoire de Recherche en Sciences Humaines et Sociales, Université Norbert ZONGO, BP : 376, Koudougou, Burkina Faso, E-mail : walenkpinnhien@yahoo.fr , Tel. +226 70131343

Cultural heritage is the tangible evidence of a people's memory and deserves to be protected for present and future generations. In fact, it can help us understand our history and enable us to look to the future. In Burkina Faso, conservation and tourism promotion are major challenges today. Despite the adoption of legal and administrative measures and the implementation of projects to conserve and promote cultural heritage, it must be acknowledged that most of Burkina Faso's cultural heritage still faces threats, both man-made and natural. The development by the Ministry of Culture of strategic plans for the development and promotion of cultural heritage, such as the Strategic Plan for the Development of Cultural Heritage (PSD-PC) 2019-2021, also proves that this issue is still relevant today. The ruins of Loropéni, the first Burkinabe site to be included on the World Heritage List of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO), are no exception to this reality. In such a context, what role can local populations play? For this study, the main methodological approach used is the exploitation of written and oral sources. In conclusion, local populations, as stakeholders, are involved in the management, protection and tourist promotion of this site. However, some obstacles to this contribution, as well as challenges, have been identified.

Key-words: Cultural heritage, conservation, tourism promotion, local population, Loropéni, Burkina Faso

Introduction

À l'instar d'autres pays, la conservation et la valorisation touristique du patrimoine culturel constituent de nos jours des défis majeurs au Burkina Faso. En effet, le Burkina Faso a ratifié des conventions internationales², adopté des textes juridiques nationaux³ et mis en œuvre des projets de conservation et de valorisation du patrimoine culturel. Nonobstant ces initiatives, force est de reconnaître que l'essentiel du patrimoine culturel burkinabè fait toujours face à des menaces d'ordres, anthropique et naturel. L'élaboration par le Ministère en charge de la Culture d'un document d'orientation dénommé « Plan Stratégique de Développement du Patrimoine Culturel (PSD-PC) 2019-2021 » et du Plan Stratégique de Développement des Sites Touristiques⁴ (PSD-ST) 2021-2025, prouve également que la problématique de la protection et de la valorisation du patrimoine culturel est d'actualité.

² À titre illustrative, la convention de l'UNESCO relative à la protection du patrimoine mondial culturel et naturel adopté le 16 novembre 1972 à Paris et la Charte de la renaissance culturelle africaine adopté le 24 janvier 2006 à Khartoum ont été ratifiées par le Burkina Faso respectivement le 3 juin 1985 et en 2016.

³ Loi n°011-2021/AN du 16 avril 2021 portant loi d'orientation du tourisme au Burkina Faso et la loi n°022-2023/ALT du 08 août 2023 portant protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso.

⁴ Sites et attraits touristiques : tout espace, paysage ou lieu naturel, tout monument historique, archéologique, architectural, tout évènement culturel, naturel ou de loisirs drainant des visiteurs.

Face aux différentes menaces qui pèsent sur ce patrimoine culturel, il importe d'intégrer l'ensemble des parties prenantes dans les actions et initiatives visant à le protéger, le conserver et le valoriser. Parmi les parties prenantes concernées par ces actions et initiatives figurent les populations des localités abritant ledit patrimoine. En effet, le soutien des communautés et des Organisations de la Société Civile (OSC) est nécessaire pour deux raisons : d'une part, le patrimoine est souvent généré et entretenu en leur sein et d'autre part, ces groupes ont des capacités et des atouts de gestion qui complètent les structures publiques. Étant donné que le processus d'évaluation peut parfois créer des tensions permanentes entre les parties prenantes et que l'engagement communautaire peut aider à restaurer la confiance et la paix, il est impératif de concevoir le patrimoine dans une logique communautaire. À l'inverse, les communautés privées de leurs droits peuvent s'opposer activement à des aires protégées qui ne reflètent pas leurs intérêts ou qui ne respectent pas les engagements et/ou les attentes qui ont été pris lorsque l'aire a obtenu le statut de patrimoine mondial. De façon concrète, Quelle est la contribution des populations locales à la protection du patrimoine culturel du Burkina Faso ? Afin de répondre à cette question, nous avons choisi de prendre l'exemple des ruines de Loropéni, premier site burkinabè inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en juin 2009. À travers le thème « Le rôle des populations locales dans la conservation et la valorisation touristique du patrimoine culturel au Burkina Faso : cas des ruines de Loropéni », l'objectif visé est d'analyser la nature de la contribution de la population locale à la conservation et à la valorisation touristique de ce site.

La démarche méthodologique adoptée pour la présente étude a consisté à consulter des ouvrages, des articles scientifiques, des mémoires et des documents officiels sur le patrimoine culturel, le tourisme et les ruines de Loropéni. Nous avons également exploité des sources orales grâce à quelques entretiens effectués avec des représentants de l'administration, de la chefferie coutumière et du personnel travaillant sur le site.

L'article se compose de deux parties. La première partie est consacrée à élucider les concepts clés de l'étude en exploitant la législation internationale et celle nationale. Dans la seconde partie, la description des ruines de Loropéni, la nature de la contribution de la population locale à sa conservation et à sa valorisation touristique de même que les freins et les défis sont traitées.

1. Cadre conceptuel de l'étude

Il s'agit dans cette partie de définir les notions clés de notre étude à savoir le patrimoine culturel, la conservation, la valorisation touristique et la population locale.

1.1. Définition des principales notions en lien avec le patrimoine culturel

Ce point est consacré à la définition de la notion de population locale et de celle du patrimoine culturel et de sa conservation. Nous débutons en donnant des éclaircissements sur le concept de population locale.

1.1.1 Notion de population locale

Le dictionnaire en ligne « Le Robert » donne une définition séparée des termes « population » et « locale ». Selon ce dictionnaire, « population » signifie « Ensemble des personnes qui habitent un espace, une terre »⁵ et a comme synonymes « habitants, gens, individus, peuple ». Pour l'adjectif « locale », Le Robert le définit comme « qui concerne un lieu, une région, lui est particulier » et ses synonymes sont « autochtone » et « indigène »⁶.

Dans ce document, nous entendons par « population locale », la population vivant à Loropéni.

Nous abordons à présent le concept de patrimoine culturel et de sa conservation.

1.1.2 Notion de patrimoine culturel et de sa conservation

Pour l'UNESCO, le patrimoine culturel désigne « les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales »⁷.

Selon la législation burkinabè notamment la loi n°022-2023/ALT du 08 août 2023 portant protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso, le patrimoine culturel est constitué des « biens culturels publics ou privés, matériels ou immatériels, religieux ou profanes, transmis de génération en génération, et dont la sauvegarde,

⁵ <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/population#synonymes>, consulté le 09 février 2024 à 23h27.

⁶ <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/local>, consulté le 09 février 2024 à 23h30

⁷ <https://uis.unesco.org/fr/glossary-term/patrimoine-culturel?wbdisable=true>, consulté le 09 février 2024 à 23h57.

la conservation ou la valorisation présente un intérêt historique, mémoriel, artistique, scientifique, symbolique, légendaire ou pittoresque »⁸.

La même loi sur le patrimoine culturel au Burkina Faso définit la conservation comme étant « l'ensemble des moyens nécessaires mis en œuvre pour garantir l'état d'un bien culturel contre toute forme d'altération afin de le léguer le plus intact possible aux générations futures ». Nous pouvons donc dire que la conservation ramène aux actions ou aux initiatives destinées à préserver un bien culturel de toute destruction ou de toute dégradation.

Pour ce qui est de la notion de valorisation touristique, que pouvons-nous retenir ?

1.2. Définition de la notion de valorisation touristique

Avant de définir le concept de valorisation touristique, nous avons jugé utile d'aborder la notion du tourisme en ce sens que le développement du tourisme nous semble être la principale finalité de la valorisation touristique du patrimoine culturel.

1.2.1 Notion du tourisme

Le dictionnaire en ligne « Larousse » donne deux définitions du tourisme à savoir « Action de voyager, de visiter un site pour son plaisir » et « Ensemble des activités, des techniques mises en œuvre pour les voyages et les séjours d'agrément »⁹.

Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), le tourisme est un « phénomène social, culturel et économique qui suppose des mouvements de personnes vers des pays ou des lieux situés en dehors de leur environnement habituel intervenant pour des motifs personnels ou pour affaires et motifs professionnels »¹⁰.

La législation burkinabè définit le tourisme comme « l'ensemble des activités se rapportant aux déplacements et aux séjours de personnes en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive n'excédant pas une année, à des fins de loisirs, affaires ou autres motifs

⁸ Section 2, article 3 de la loi n°022-2023/ALT du 08 août 2023 portant protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso.

⁹ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/tourisme/78701>, consulté le 10 février 2024 à 00h44.

¹⁰ <https://www.unwto.org/fr/glossaire-de-tourisme>, consulté le 10 février 2024 à 00h40.

non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité »¹¹. Le tourisme est donc une activité qui nécessite le déplacement volontaire de personnes en dehors de leur résidence habituelle pour divers motifs exceptés celui de travailler. Il occasionne pour les personnes concernées des dépenses de divers ordres afin de satisfaire leurs besoins durant leur déplacement. À présent, qu'est-ce que la valorisation touristique du patrimoine culturel ?

1.2.2 Notion de valorisation touristique du patrimoine culturel

La loi n°022-2023/ALT du 08 août 2023 portant protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso définit en son article 3 la valorisation comme « les moyens mis en œuvre pour mettre en valeur les composantes du patrimoine culturel afin de favoriser l'attractivité du territoire ».

Pour ce qui est de la valorisation touristique, elle est définie comme « l'ensemble des actions mises en œuvre pour rendre un site accessible, attractif, sécurisé, afin de rendre agréable la visite et le séjour des touristes »¹².

En somme, nous pouvons dire que la valorisation du patrimoine culturel consiste à faire connaître, à mettre en valeur, à favoriser l'attractivité. La finalité de la valorisation touristique du patrimoine culturel est ainsi d'augmenter les flux touristiques et de jouer le rôle de levier de développement économique et social.

Après avoir défini les principales notions contenues dans notre thème, nous abordons les points relatifs à la description des ruines de Loropéni, à la nature, aux freins et aux défis liés à la contribution de la population locale à la conservation et à la valorisation de ce site.

2. Ruines de Loropéni : description, nature, freins et défis de la contribution de la population locale à sa conservation et à sa valorisation touristique

Il s'agit d'abord dans cette partie de donner la localisation des ruines de Loropéni, son historique, sa description.

2.1 Localisation et description des ruines de Loropéni

¹¹ Article 3 de la Loi n°011-2021/AN du 16 avril 2021 portant loi d'orientation du tourisme au Burkina Faso.

¹² Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, 2020, *Plan Stratégique de Développement des Sites Touristiques 2021-2025*, p. 10.

Dans ce point, il est traité la localisation, la description et la valeur universelle des ruines de Loropéni.

2.1.1 Localisation des ruines de Loropéni

Les ruines de Loropéni sont localisées dans le département de Loropéni, à une quarantaine de kilomètres de Gaoua, chef-lieu de la région du Djôrô (confère carte n°1). Elles sont situées dans une zone de savane arborée, en partie cultivée, dont une aire de 278,40 ha est déclarée zone tampon et qui s'étend de part et d'autre des ruines entre la route nationale 11 qui mène de Gaoua à Banfora et la route secondaire qui mène de Loropéni à Obiré. Elles relèvent de la zone touristique de l'Ouest du Burkina Faso¹³.

Plus précisément, ses coordonnées sont :

- Ouest : 3° 33' 45''
- Nord. : 10° 18' 37''¹⁴

Carte 1 : Localisation des ruines de Loropéni sur la carte du Burkina Faso



Source : OUEDRAOGO/ILBOUDO Monique, 2018, p.7

¹³ Pour des besoins de marketing et de communication, l'administration burkinabè du tourisme a subdivisé le territoire national en quatre (04) zones touristiques dont la zone de l'Ouest. Cette dernière comprend les régions administratives du Guiriko, du Djôrô, de Tannounyan et de Bankui.

¹⁴ Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication, 2009, Proposition d'inscription de biens sur la liste du patrimoine mondial, p. 5, <https://whc.unesco.org/uploads/nominations/1225rev.pdf>, consulté le 10 février 2024 à 01h50.

2.1.2 Brève description et valeur universelle des ruines de Loropéni

Les ruines de Loropéni sont un site archéologique comme le montre l'image ci-dessous (confère photo n°1).

Photo n°1 : Vue aérienne des ruines de Loropéni.



Source : Galerie de l'UNESCO, <https://whc.unesco.org/fr/list/1225/gallery/>, consulté le 10 février 2024.

Les ruines de Loropéni sont constituées d'un rempart principal (confère photo n°2). Ce rempart est de forme proche du carré et est partagé en deux compartiments principaux. Il se trouve à l'intérieur de ces deux compartiments des structures de formes variées déterminant des sous-compartiments de formes principalement rectangulaires, et qui sont dans une majorité orientée Nord-Sud ou Est-Ouest. Par ailleurs, le sol présente des hauteurs variées ce qui permet d'identifier les endroits correspondant à la présence de structures bâties et de les différencier avec des murs qui n'ont probablement servi que pour compartimenter l'espace. L'ensemble du terrain intérieur est plus élevé que les niveaux observés à l'extérieur.¹⁵

¹⁵ Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication, 2009, op.cit, p.9.

Photo n°2 : Vue partielle du rempart principal des Ruines de Loropéni.



Source : Galerie de l'UNESCO, <https://whc.unesco.org/fr/list/1225/gallery/>, consulté le 10 février 2024.

Ce site est constitué « de hauts murs et s'étend sur 11 130 m². C'est le mieux préservée des dix forteresses que compte la région du Lobi. Il s'inscrit aussi dans un ensemble plus large qui compte une centaine d'enceintes en pierre, reflétant la puissance du commerce transsaharien de l'or. Vieilles d'au moins mille ans selon les travaux de recherche, ces ruines sont situées près des frontières du Togo et du Ghana ».

Selon F, Bema¹⁶ le site est de nos jours réduit du point de vue de la hauteur à cause des actions anthropiques mais aussi du fait de l'érosion. A cela, s'ajoute la crise sécuritaire qui menace également la localité. Cette affirmation est renforcée par Y, Farma¹⁷ qui, lui, va plus loin en estimant que le site est très exposé et n'est pas suffisamment sécurisé et aménagé. Pour lui, la dégradation est très poussée et expressive et nécessite une intervention rapide.

« L'emplacement a été occupé par les Lohron ou les Koulango qui contrôlaient l'extraction et la transformation de l'or dans la région à l'apogée de cette exploitation aurifère (XIV^{ème} au XVII^{ème} siècle). Beaucoup de mystère entoure ce site dont une large part n'a pas encore été fouillée. Au cours de sa longue histoire, Loropéni semble avoir été

¹⁶ Extrait de l'entretien réalisé le 10 mai 2024 à la mairie de Loropéni.

¹⁷ Extrait de l'entretien réalisé le 15 août 2024.

abandonné à plusieurs reprises. L'abandon définitif est intervenu entre le début et le milieu du XIX^{ème} siècle »¹⁸.

« Les spectaculaires et mémorables ruines de Loropéni consistent en des hauts murs impressionnants de moellons de latérite, allant jusqu'à six mètres de haut, entourant un grand établissement abandonné, sont les mieux préservés parmi les dix forteresses similaires que comporte la région du Lobi, et font partie d'un plus grand ensemble d'une centaine d'enceintes en pierre. Elles semblent refléter la puissance et l'influence du commerce transsaharien de l'or et ses liens avec la côte Atlantique. De récentes fouilles ont permis des datations au carbone 14 suggérant que les murs d'enceinte de Loropéni remontent au moins au XI^e siècle de notre ère et que le site a connu une période florissante entre le XIV^e et le XVII^e siècle, plaçant le site au cœur d'un réseau de constructions »¹⁹.

À présent, quelle est la nature de la contribution de la population locale à la conservation et à la valorisation touristique de ce site ?

2.2 Nature de la contribution de la population locale

Ce point est consacré à la présentation de la contribution de la population locale à la conservation et à la valorisation touristique des ruines de Loroépni.

2.2.1 Participation à la gestion du site

Dans le cadre de la gestion des Ruines de Loropéni, des organes ont été mis en place dont un Comité de protection et de gestion. Créé par arrêté n°2008-073/MCTC/SG/DGPC du 26 décembre 2008, ce comité a pour missions l'organisation des travaux d'entretien et de nettoyage du site, l'organisation des visites et la gestion des recettes d'entrée du site et des autres services proposés. Parmi les membres de ce comité figurent les associations et les communautés religieuses de la commune de Loropéni.

La population locale participe donc à la gestion, à la protection et à la valorisation des ruines de Loropéni à travers des associations qu'elles ont mises en place ou leurs responsables religieux. Les associations les plus dynamiques sont l'association Action et Vie Communautaires (A.VIE.C) créée en 2008, le Cercle de Réflexion et d'Action Citoyenne et Sociale (CRACS) créée en 2012, l'association Culture du Pays Lobi

¹⁸ <https://whc.unesco.org/fr/list/1225/>, consulté le 10 février 2024 à 02h19.

¹⁹ <https://whc.unesco.org/fr/list/1225/>, consulté le 10 février 2024 à 02h34.

(ACPL) créée en octobre 2012 et de l'association les amis des Ruines de Loropéni.

2.2.2 Participation aux activités de nettoyage du site

La population locale notamment sa frange jeune n'est pas indifférente lorsqu'il s'agit de faire de son patrimoine une visite agréable. En effet, elle participe volontairement aux activités de nettoyage et aux actions de restauration mineurs des murs sous le contrôle des autorités traditionnelles du village. Ainsi, avant le démarrage des activités, le chef et son collègue procède à des rites coutumiers afin de faciliter l'opération. Le nettoyage doit être effectué au moins deux fois par an selon T, S, DA²⁰, agent à la mairie de Loropéni.

2.2.3 Contribution à la restauration du site

Les ruines de Loropéni croulent sous le poids de l'âge et ses murs sont fissurés après la saison pluvieuse. Dans le cadre des activités de restauration, les populations locales sont sollicitées renchérit S, T, DA²¹.

Au total, dix (10) tailleurs de pierres locales ont été formés en 2009 dans le cadre du projet de stabilisation des ruines de Loropéni mis en œuvre par la DGPC et CRATerre-ENSAG pour faire face aux problèmes de restauration qui pourraient survenir sur le site. Ainsi, en 2015, ils ont entrepris une opération d'élagage de la végétation qui menaçait l'intégrité du bien nous informe le directeur provincial de la culture et du tourisme du Poni S, HEMA.

Cette population participe aussi à l'animation du site.

2.2.4 Participation à l'animation du site

L'Agence nationale de promotion touristique Faso Tourisme²² est la structure chargée de la promotion et de l'exploitation du site. Il a à ce titre, recruté au sein de la population des volontaires qu'il a formés en guidage touristique. Ces guides constituent le fer de lance de l'animation de ce site.

Par ailleurs, la population locale à travers leurs structures associatives, organise des manifestations culturelles qui contribuent à la valorisation et à la visibilité du site. Selon S. Kologo (2021, p. 50), c'est le cas du

²⁰ Extrait de l'entretien réalisé le 13 janvier 2024 à Gaoua.

²¹ Extrait de l'entretien réalisé le 13 janvier 2024 à Gaoua.

²² Cette agence a été créée lors de la session du Conseil des Ministres du 06 novembre 2024 en remplacement de l'Office National du Tourisme Burkinabè (ONTB).

festival « Loropéni Djoro » organisé par l'association culture pays Lobi (ACPL). La dernière édition de ce festival se serait tenue du 7 au 10 avril 2021 au tour des activités suivantes : Carnaval, excursions, musiques et danses, conférence, etc.

Après avoir présenté les diverses contributions de la population locale à la conservation et à la valorisation touristique des ruines de Loropéni, nous abordons les freins et les défis de cette contribution.

2.3 Freins et défis de la contribution de la population locale

Ce point aborde les limites et les défis de la contribution de la population locale à la conservation et à la valorisation touristique des ruines de Loropéni. Nous commençons par les éléments qui freinent ou limitent cette contribution.

2.3.1 Limites ou obstacles de la contribution de la population locale

La population locale valorise le patrimoine, mais attend que ce dernier améliore ses conditions de vie. En fait, le site ne bénéficie pas actuellement de leur héritage en raison du faible nombre de visiteurs. Même les guides locaux rémunérés au revenu (20%) ne peuvent pas vivre de ces revenus car ils sont très insuffisants. Selon le guide touristique H, Kambou dit péle rouge²³, le site ne dégage pas assez d'attractivité au point d'attirer les touristes internationaux. Plusieurs témoignages renforcent cet argumentaire. Il s'agit des agents de la mairie, des autorités coutumières et administratives. En effet, nous estimons que le site a véritablement besoin d'une stratégie de communication bien adaptée et mise en œuvre par les autorités administratives. Tout commence par une orientation politique, une vision clairement dessinée et portée par les pouvoirs publics.

En cela s'ajoute une insuffisance des moyens financiers qui freinent énormément les initiatives locales. Le comité de gestion mis en place gagnerait à être redynamisé encore et prenant en compte les différentes préoccupations de toutes les parties prenantes.

Au regard de ces freins, quels sont les défis à relever pour une meilleure contribution de la population à la conservation et à la valorisation touristique des ruines de Loropéni ?

2.3.2 Défis pour une meilleure contribution

La valorisation du patrimoine culturel constitue l'un des leviers de développement d'une région car il constitue un pan de son identité

²³ Extrait de l'entretien du 10 février 2023 à Gaoua.

culturelle. Tout développement quel qu'en soit sa nature tire sa source de la culture souligne A, OUSSE²⁴. Il s'agit de mettre en valeur la richesse des biens culturels et patrimoniaux, de donner de l'importance à un territoire et à son identité, car le patrimoine culturel représente la richesse d'un pays par la mise en place d'un modèle d'aménagement touristique afin de créer de la valeur ajoutée. Ainsi, le patrimoine culturel est un facteur de développement économique et touristique, de richesse démographique et d'attractivité territoriale. Il intègre le tourisme dans le cycle économique et constitue une véritable ressource pour le développement local

L'expertise de la population locale est un élément central dans la mobilisation des activités locales. Elle demeure un facteur important dans la production, la préservation et la valorisation du patrimoine culturel. À Loropéni²⁵, des leaders au sein de cette populations ont mis en place des structures associatives comme l'association des jeunes pour le développement de l'économie touristique qui mène régulièrement des activités de plaidoyer auprès des autorités pour une meilleure prise en compte de leurs préoccupations en matière de valorisation touristique des espaces. La logique de maintien et de protection des éléments culturels, des bâtiments historiques et des artefacts devient problématique si les résidents locaux n'ont aucun moyen d'hériter de leur patrimoine culturel et estiment que cela n'améliore pas leurs conditions sociales, économiques et environnementales.

Cependant, la gestion du patrimoine culturel au niveau local ne peut être efficace si elle n'est pas gérée par et pour les populations locales. En ce sens, M. Ndiaye (2007, p.17) affirme que "le vrai changement dans le domaine du patrimoine en Afrique viendra de l'Afrique elle-même, de ses initiatives et de la volonté populaire soutenue par les politiques". Cela signifie une meilleure participation des citoyens dans les instances décisionnelles et l'encouragement des bonnes pratiques recommandées par l'UNESCO dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de 1972. Même si le site de Loropéni dispose d'un comité de gestion, celui-ci doit être davantage impliqué et doté de moyens pour mener des activités de sensibilisation et de gestion participative.

²⁴ Chef de canton de Gaoua, entretien du 15 octobre 2024 à Gaoua.

²⁵ Chef de canton de Gaoua, entretien du 15 octobre 2024 à Gaoua.

Conclusion

Notre étude nous a permis d'aborder la nature de la contribution des populations locales à la conservation et à la valorisation touristique des ruines de Loropéni. Au terme de ladite étude, nous pouvons dire que la contribution de la population locale se fait d'abord au niveau de la gestion du site en ce sens que cette population est représentée dans les structures de gestion du site mises en place par l'État.

Par ailleurs, la population locale de Loropéni est associée aux activités de restauration et de stabilisation du site. En 2009 par exemple, des tailleurs de pierres locales ont été formés à cet effet.

La contribution de la population locale à la conservation du site est également visible dans le cadre de son nettoyage pour le débarrasser des déchets de tous ordres.

Enfin, cette contribution se fait au niveau de l'animation du site notamment à travers les tâches de guidage. En effet, ces tâches sont effectuées par des personnes recrutées au sein de la population de Loropéni.

Cependant, les difficultés sont à relever sur place telles que le plan d'aménagement qui nécessite une mise à jour, le manque de moyens financiers pour conduire les activités des jeunes autour du site. A cela, s'ajoute la crise sécuritaire qui secoue le pays depuis janvier 2016 et ce jusqu'à nos jours.

L'État devrait donc continuer à soutenir les projets de valorisation du patrimoine, conformément à l'article 6 de la Convention pour la protection du patrimoine culturel et naturel de 1972, car « le tourisme, s'il a des coûts, est avant tout une source importante de revenus ; et si la culture rapporte, elle est à la fois une source de dépenses substantielles et généralement acceptées » C. Origet du Cluzeau et al. (2009).

En d'autres termes, la part contributive de l'organe étatique gagnerait à être améliorée à tous les niveaux qu'ils soient financiers, humains, techniques, technologiques, etc. Toute chose qui pourrait davantage galvaniser les populations locales à la base car elles sont les premiers bénéficiaires des retombées issues de la valorisation de cet espace. Cela renforcera aussi leur capacité en matière de résilience et d'implication continue et permanente dans la protection et la conservation dudit site à travers diverses activités allant dans ce sens.

Néanmoins, l'Etat a pris la lutte contre le terrorisme très au sérieux en mettant en place une stratégie de sécurisation et de défense de la patrie. Ce qui contribue sans doute à une nette amélioration de la situation dans

la zone et du même coup motive les populations locales à assurer leur rôle de veille, de valorisation et de conservation du site.

Bibliographie

Ouvrages, mémoires et documents officiels

BESNARD, M. P., 2008, *La mise en valeur du patrimoine culturel par les nouvelles technologies*. Schedae, prépublication n°10, 96p.

BIKIENGA Adama, 2012, *Inscription des ruines de Loropéni sur la Liste du patrimoine mondial : enjeux et perspectives*, ENAM, Ouagadougou.

KOLOGO S, 2021, *Approche communautaire et valorisation touristique du patrimoine culturel au Burkina Faso : cas des Ruines de Loropéni*, Mémoire de master, Université Senghor, 85p.

NDIAYE M, 2007, « Les musées en Afrique, l’Afrique au Musée : quelles nouvelles perspectives ? », *Afri-cultures*, Réinventer les musées, n° 70, p. 8-17.

LAZZAROTI O., 2011, *Tourisme culturel et patrimoine : quelques analyses pour un monde habitable*, <https://articulo.revues.org/1509>, consulté le 10 février 2024.

LABOURET H., 1920, « Le mystère des ruines du Lobi, (Haute Volta, Afrique de l’Ouest) », *Revue d’ethnologie et des traditions populaires* : 177-196.

Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication, 2009, *Proposition d’inscription de biens sur la liste du patrimoine mondial*, p.5, <https://whc.unesco.org/uploads/nominations/1225rev.pdf>, consulté le 10 février 2024 à 01h50.

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, 2018, *Plan stratégique de développement du patrimoine culturel du Burkina Faso (2019-2021)*, 56p.

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, 2020, *Plan Stratégique de Développement des Sites Touristiques 2021-2025*, 89p.

ORIGET C et TOBELEM, J-M, 2009, *Culture, tourisme et développement*, Harmattan, 276p.

OUÉDRAOGO/ILBOUDO Monique, 2021, *Mise en tourisme du patrimoine culturel au Burkina Faso : le cas du site des Ruines de Loropéni*, Mémoire de master, Université Senghor, 60p.

SIMPORÉ Lassina, 2013, « Les ruines de Loropéni, Burkina Faso », *Actes du colloque sur la conservation de l’architecture de terre du Patrimoine mondial*, Craterre-ENSAG, Word héritage paper n°36, pp.

52-57,

https://whc.unesco.org/documents/publi_paper_series_36_fr.pdf,
consulté le 12 février 2024.

Conventions, lois, charte, rapports

Loi n°011-2021/AN du 16 avril 2021 portant loi d'orientation du tourisme au Burkina Faso.

Loi n°022-2023/ALT du 08 août 2023 portant protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso.

La convention de 1972 sur la protection du patrimoine culturel et naturel.

Charte de la renaissance culturelle africaine de 2006.

Sites internet

<https://dictionnaire.lerobert.com>

<https://uis.unesco.org>

<https://www.larousse.fr>

<https://www.unwto.org>

<https://whc.unesco.org>